



Paris, le 10 novembre 2011

**NOTE D'INFORMATION
DES RAPPORTS ANNUELS
DESTINEE AUX ASSOCIATIONS DE L'UAICF**

PAGE 1 :

Identité de l'association Les coordonnées sont **importantes**. Le n° de téléphone et l'email doivent être ceux d'un responsable qui sera le lien entre l'association et « l'extérieur ». Si un changement est intervenu par rapport à l'année précédente, indiquez-le. Vos coordonnées nous permettent ensuite de vous contacter pour les manifestations, réunions..., de mettre à jour le site internet de l'UAICF, d'informer de futurs adhérents. L'Union insiste sur la fourniture **d'adresses électroniques** pour la transmission rapide de l'information au sein de l'UAICF.

N'oubliez pas de vérifier votre adresse courriel et celle de votre site internet.

Date de retour : Votre comité doit recevoir votre rapport annuel au plus tard le **15 janvier prochain**. Cette date doit être respectée car les effectifs de votre association ont une incidence sur le calcul des subventions. L'association ne retournant pas ce document dans les temps ne verra pas ses effectifs comptabilisés par le comité puis par l'Union. Si vous rencontrez des difficultés, **n'hésitez pas à contacter le secrétariat de votre comité.**

PAGE 2 : rapport financier

Chaque rubrique comporte son numéro d'identification comptable. Ces numéros sont en concordance avec ceux du comité dont vous dépendez. Les cours données par les écoles (dances, musique...) sont repris dans deux rubriques, une dans les produits et une autre dans les charges (salaires).



Siège national

Cotisations

Dans la rubrique 7560-1, la cotisation de base correspond à la cotisation d'un cheminot en activité. Si la cotisation diffère par discipline, vous mettez **la plus petite** cotisation que paye un cheminot en activité pour exercer l'une de vos disciplines.

Pour le rapport financier par section, vous mettez la cotisation que paye un cheminot en activité pour exercer cette discipline. Pour certaines associations, vous pouvez avoir la cotisation pour l'association multibranche plus celle pour l'activité.

Le total est donné par la somme de toutes les cotisations payées par les cheminots actifs, retraités ou famille.

Pour les deux autres rubriques

La cotisation de base correspond à la cotisation normale sans les réductions s'il y en a. Pour une section d'association multibranche, vous mettez la cotisation totale payée par l'adhérent pour exercer cette activité.

Le report de l'avoir

Il doit correspondre à la ligne « E » du rapport annuel de l'exercice précédent. La ventilation de l'avoir doit être égale à la ligne E.

Commentaires du rapport

Cette case est destinée à d'éventuelles explications en cas notamment de réserves ou de déficit importants.

PAGE 3 :

Effectifs réels :

Un rappel important : la première ligne doit comporter les mêmes chiffres que ceux figurant sur le rapport annuel de l'exercice précédent. Le personnel des CE, CCE et autres associations d'agents sont considérés comme cheminots. Les familles « autres » regroupent notamment les enfants de cheminots même majeurs qui bénéficient de facilités de circulation.

Effectifs par discipline : A des fins de statistiques, l'UAICF a besoin de connaître la qualité des élèves (cheminots ou extérieurs).

Manifestations :

Dans les rubriques I à III, ne doivent figurer que les manifestations reprises au calendrier de l'Union, des comités ou de la FISAIC. Pour cette dernière catégorie, il faut ajouter les rencontres avec les associations cheminotes des pays membres de la FISAIC.



PAGE 4 :

Autres manifestations : Ne pas compter :

- les assemblées générales,
- les réunions de bureau,
- les conseils d'administration,
- les activités habituelles de l'association (cours, réunions...).

Relations avec les C.E. : Vous indiquez la nature des relations entretenues avec le C.E. dont vous dépendez : aide logistique, annonce sur les activités de l'association...

Afin de vous permettre d'étudier et de préparer ces documents le mieux possible, **ils sont en ligne sur le site internet de l'Union, rubrique « administration », après son assemblée générale de l'année en cours.** Enfin, un message de l'Union destinée à toutes les associations apparaîtra chaque année sur la première page du rapport annuel ; prenez en connaissance !

Bon courage à tous !

Le Président général

Georges WALLERAND

UI 19 a